



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 11H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie du village de PENTA DI CASINCA, sous la présidence de M Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par M Jean-Sylvestre MORACCHINI.

Membres du conseil municipal : 27	Présents : 24	Absents : 3	Pouvoirs : 0
--	----------------------	--------------------	---------------------

Présents : ANGELINI Nathalie, BRUNEAU Claudia, BUCCI Marguerite, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, EMANUELLI Jacques-Philippe, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, LIMONGI Livia, MATTEI Dominique, MITRIDATI Dominique, MORACCHINI Jean-Sylvestre, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SUZZONI Stéphanie.

Absents : FINIDORI Joël, FRANCESCHI Jean-Marc, MATTEI-BELGODERE Valentine.

Pouvoirs : 0

Objet : Création de postes d'adjoints au maire et de postes de conseillers municipaux délégués

Pour :	24
Contre :	
Abstention :	

Le Maire expose que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints. Ce nombre ne pouvant excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir donné lecture des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il invite le conseil municipal, à procéder à la création de six (6) postes d'adjoints au maire et de quatre (4) postes de conseillers municipaux délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- La création de six (6) postes d'adjoints au maire.
- La création de quatre (4) postes de conseillers municipaux délégués.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 22 mars 2026

Le Maire
Yannick Castelli

